

La parole à :

Vendredi 18 avril 2025 - N°515

## Hubert Tassin, membre du Comité de France Galop



Les désaccords qui opposent les dirigeants du Trot et du Galop, notamment mis en lumière lors de la récente AG du PMU avec le rejet des comptes présentés par le management de notre GIE inquiètent au plus haut point les acteurs des courses.

En sa qualité de membre du Comité de France Galop, Hubert Tassin a publié le weekend dernier une tribune dans *Jour de Galop*, appelant chacun à une attitude responsable et constructive, sans anathème ni volonté de jeter la pierre à quiconque.

Cette analyse qui repose sur la nécessité absolue de retrouver une collaboration sereine entre les deux sociétés-mère correspond en tous points à celle que les PP considère comme de nature à favoriser le rebond dont nous avons impérativement besoin.

J'ai donc souhaité relayer, à travers le *Grain de Sel* de cette semaine, la tribune d'Hubert Tassin, souhaitant qu'elle puisse participer à un retour à une ambiance constructive.

**Adrien Montoille - Président des PP**

## PMU : La fin du modèle Lagardère...ou sa reconstitution ?

Le rejet des comptes 2024 du PMU par l'Assemblée Générale du GIE lundi est une bombe. Il est surtout à mes yeux la conséquence d'une évolution ayant abouti en huit ans à la destruction du modèle qui, depuis 1995 avait assuré le redressement, puis la prospérité de l'Institution,

Je suis plutôt bien placé pour replacer dans son contexte la situation si détériorée d'aujourd'hui. En 1995, au sein du Comité Exécutif nommé par Jean-Luc Lagardère dès son arrivée à France Galop, j'étais le président du groupe de travail « PMU et développement » et ait été de ceux qui ont promu ce qu'on a appelé la décentralisation qui était en réalité la croissance de l'offre de paris hippiques basée sur la province. Une stratégie si bien mise en place par Bertrand Bélinguier à la tête du PMU ainsi que par Louis Romanet à France Galop et ses homologues du Trot. Depuis, j'ai été à divers titres en charge du dossier à France Galop en dehors des périodes 2012-2015 et 2020-2023. Depuis la fin 2023, je participe (sans droit de vote) au conseil d'administration du PMU à la demande du président Guillaume de Saint-Seine.

**La reconstruction de 1995 a été basée sur une refonte de la gouvernance**

En 1995, la situation était pire qu'aujourd'hui et le pari hippique était donné mort en France, mais aussi en Grande Bretagne, aux États-Unis ou en

Italie et Allemagne, La politique Lagardère a reposé sur une stratégie de croissance, sur un appui sur la révolution des médias audiovisuels, mais tout cela n'aurait été rien sans l'installation d'une gouvernance de partenariats.

Les objectifs ne pouvaient être atteints sans que les sociétés de courses reprennent le pouvoir au PMU. Un pouvoir alors exercé sans contrôle réel de la filière par le président Jean Farge qui aimait à rappeler qu'il avait été nommé par le président de la République François Mitterrand,

(Re)prendre la gestion du PMU est passé par un premier partenariat fort et inconditionnel : celui entre les sociétés mères du Trot et du Galop. Les deux entités s'engageaient à définir ensemble la stratégie et à s'interdire de mettre leurs débats sur la place publique. C'est ainsi que le modèle Lagardère peut aussi être appelé modèle Lagardère-Essartial (le président du Trot).

Le deuxième partenariat était établi sur ces bases avec l'État, le PMU confiant sa gestion à un conseil d'administrateurs constitué à parité entre les sociétés de courses (unies donc) et les représentants des ministères du Budget et de l'Agriculture. Il s'agit bien de la délégation de la gestion puisque dans un GIE, le pouvoir est par définition entre les mains des membres du groupement (les sociétés de courses) qui ne pouvaient que suivre les sociétés mères puisqu'elles étaient solidaires. Le partenariat avec l'État était concret : la direction du PMU était assurée par un tandem. Un président proposé par les sociétés de courses et un directeur général issu de la haute administration du ministère des Finances.

Sans doute le modèle était-il trop efficace et solide et l'accord gagnant/gagnant trop payant. Ainsi, en 2018-2019, le tandem de direction a-t-il été cassé pour laisser la place à un management du PMU totalement nommé par les sociétés de courses. La prise de contrôle était évidemment factice : c'est l'État qui via la loi de Finances fixe la part des pertes des parieurs qui reviennent aux sociétés de courses. Mais le vers était dans le fruit.

Depuis, un président du PMU (Bertrand Meheut) a quitté son poste sans préavis et un directeur général (Cyril Linette) a été remercié *sine die* par l'Assemblée Générale du GIE PMU qui en a seule le pouvoir. Et la dégradation a continué avec des décisions au conseil du PMU prises sans l'accord des représentants de l'État et finalement même sans l'accord de tous les représentants de sociétés mères qui à elles deux pèsent 100 % des membres du GIE. Dans les deux cas c'était exclu avant 2019.

### Rétablissons le double paritarisme État / Trot-Galop

Cette détérioration a débouché sur le rejet, jeudi dernier, des comtes 2024 du PMU. La situation n'est pas seulement navrante et destructrice. Elle impose à toutes les parties une action volontariste de reconstruction, La dynamique des paris n'est pas pire que celle de 1995 : la recette doit s'inspirer du modèle Lagardère. Un partenariat gagnant/ gagnant avec l'État doit être trouvé et la gestion paritaire avec lui retrouvée. Ce qui a permis la croissance pendant 20 ans peut revenir.

Les sociétés mères doivent impérativement trouver un terrain d'entente pour définir ensemble une stratégie générale et, singulièrement pour la gestion du GIE PMU.

## LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

Je sais combien cela est difficile et je connais les reproches des uns et des autres. Mais, même si mon tropisme me conduit à reprocher plus à l'un qu'à l'autre, la nécessité de l'union doit s'imposer et les différends se régler en interne. On peut débattre, même durement entre les deux spécialités (et cela a été le cas dans le passé) mais un accord doit être trouvé. C'est à ce prix que les choix des sociétés-mères peuvent convaincre l'État et être approuvés par les sociétés de courses membres du GIE PMU comme par l'ensemble des acteurs des filières.

La voie est tracée et il ne me semble pas y en avoir d'autres : rétablir le double paritarisme Trot-Galop / Sociétés de courses- État.

Chacun à notre place, c'est un devoir de tout faire pour y aboutir.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)